

**Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel**



**Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur**

**COMMUNIQUE DE PRESSE PAR KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce Extérieur**

Vendredi 12 octobre 2018

Kris Peeters veut évaluer les réductions fiscales et ONSS pour joueurs de football

Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, Kris Peeters, veut évaluer les réductions fiscales et ONSS que reçoivent les joueurs de football professionnels.

Kris Peeters : « Par le passé, des réductions sur les cotisations fiscales et ONSS ont été introduites pour sportifs professionnels. Le but était de rendre la profession plus attractive, à une époque où les montants en cause dans le sport n'étaient pas encore si importants. Les mesures ont par ailleurs donné aux clubs la marge de manœuvre nécessaire pour investir dans la formation des jeunes. Quoique l'enquête judiciaire dans le football n'a pas tout de suite à voir avec ces mesures, nous devons veiller à ce que le soutien que nous apportons au sport soit utilisée de manière appropriée. Les semaines à venir, nous examinerons avec les collègues les mesures éventuelles à prendre en la matière. Nous devons examiner la situation de manière judicieuse car, pour les petits clubs sportifs, les mesures de soutien sont d'une importance capitale. »

Depuis 1978, les sportifs professionnels ne doivent payer qu'une cotisation ONSS forfaitaire. Le gouvernement de l'époque voulait rendre la profession plus attractive, à une époque où les montants en cause dans le sport n'étaient pas encore si importants. Une réduction fiscale a par ailleurs été introduite en 2007. Celle-ci permettait aux sportifs belges de bénéficier des même tarifs fiscaux que les sportifs étrangers jouant pour des clubs belges. Les mesures ont par ailleurs donné aux clubs sportifs une marge de manœuvre supplémentaire pour investir dans la formation des jeunes.

Le régime forfaitaire de cotisations ONSS et le régime fiscal pour les rémunérations de sportifs n'ont pas tout de suite à voir avec la récente enquête judiciaire, mais les pratiques énoncées dans la presse demandent une évaluation des régimes existants et leur éventuelle adaptation. Vu le coût de ces mesures de soutien pour la société, nous devons en garantir le bon usage et éviter que les montants économisés ne soient pas utilisés à des fins de blanchiment ou à d'autres fins abusives.

Voilà pourquoi le ministre Kris Peeters veut évaluer le régime fiscal et social avec ses collègues dans le gouvernement. Il souligne qu'à cet égard, les objectifs des mesures doivent être préservés : « Nous devons renforcer la viabilité des petits clubs et des petits sports et continuer à soutenir la formation des jeunes dans nos clubs sportifs. »
